

Les affrontements religieux en Europe (1500-1650)

Il Alain Lottin – 979-10-231-2198-8





Préface de **Lucien Bély**

Approches historiographiques

Les réformés français au cœur des conflits religieux
(vers 1550-1659)

Hugues Daussy

Les affrontements religieux en Angleterre et dans les îles
Britanniques dans la première moitié du XVII^e siècle

François-Joseph Ruggiu

Faire la guerre, faire la paix

« Reconcilier les cœurs des subjects cy-devant divisez » :
les commissaires des édits de pacification au temps des premières
guerres de religion

Jérémie Foa

Affrontements religieux, révoltes et guerres civiles.
Formes et moyens d'une société divisée (XVI^e-XVII^e siècles)

Pierre-Jean Souriac

Affrontements religieux, fractures politiques dans les provinces
méridionales des Pays-Bas espagnols (1521-1579)

Alain Lottin

Clercs de cour et clercs d'État dans les affrontements religieux
européens (1500-1650)

Benoist Pierre

Les affrontements dans le Saint-Empire

Les conflits confessionnels autour des espaces urbains
dans l'Empire au XVI^e siècle

Naïma Ghermani

École, université et affrontements religieux dans le Saint-Empire

Jean-Luc Le Cam

L'invention de la coexistence confessionnelle
dans le Saint-Empire (1555-1648)

Christophe Duhamelle

Couverture :

L'Assassinat d'Henri III (détail), estampe, 1589, BnF, Département des estampes
et de la photographie, fonds Hennin © BnF

ISBN 978-2-64050-626-3



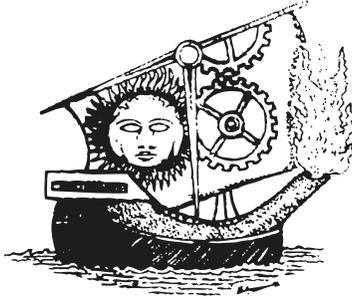
9 782840 506263

SODIS
F138-536

12 €



LES AFFRONTEMENTS RELIGIEUX EN EUROPE
(1500-1650)



Bulletin de l'Association des historiens modernistes
des universités françaises
dirigé par Lucien Bély

Les Affrontements religieux en Europe (1500-1650)

Préface de Lucien Bély



Les PUPS, désormais SUP, sont un service général
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2009
© Sorbonne Université Presses, 2022

ISBN papier : 978-2-84050-626-3
PDF complet – 979-10-231-2192-6

TIRÉS À PART EN PDF :

Préface – 979-10-231-2193-3
I Hugues Daussey – 979-10-231-2194-0
I François-Joseph Ruggiu – 979-10-231-2195-7
II Jérémie Foa – 979-10-231-2196-4
II Pierre-Jean Souriac – 979-10-231-2197-1
II Alain Lottin – 979-10-231-2198-8
II Benoist Pierre – 979-10-231-2199-5
III Naïma Ghermani – 979-10-231-2200-8
III Jean-Luc Le Cam – 979-10-231-2201-5
III Christophe Duhamelle – 979-10-231-2202-2

Mise en page (2009) Lettres d'Or
Version numérique (2022) : Emmanuel Marc Dubois/3d2s

SUP

Maison de la Recherche
Sorbonne Université
28, rue Serpente
75006 Paris
tél. : (33)(0)1 53 10 57 60

sup@sorbonne-universite.fr

sup.sorbonne-universite.fr

DEUXIÈME PARTIE

Faire la guerre, faire la paix

AFFRONTEMENTS RELIGIEUX,
FRACTURES POLITIQUES
DANS LES PROVINCES MÉRIDIONALES
DES PAYS-BAS ESPAGNOLS (1521-1579)

Alain Lottin

Professeur émérite de l'Université d'Artois / CREHS (EA 4027)

En 1556, après l'abdication de Charles Quint, son fils Philippe II, roi d'Espagne, se trouve à la tête des dix-sept provinces belgiques qui constituent les « pays de par decha », encore appelés Pays-Bas espagnols. Vingt ans après, ces mêmes territoires rejettent les Espagnols, et confient le gouvernement à l'archiduc Mathias ; cette unité provisoire éclate quand les provinces méridionales par la paix d'Arras (17 mai 1579) se réconcilient avec le roi d'Espagne en proclamant haut et fort qu'elles le font pour le maintien de la religion catholique alors que celles du Nord affirment leur détermination à lutter jusqu'au bout. Et, lorsqu'en 1598, Philippe II cède ces pays aux archiducs Albert et Isabelle, l'unité n'est plus qu'une fiction ; les Provinces-Unies existent *de facto*.

Quel rôle les antagonismes et les clivages religieux ont-ils tenu dans cette histoire mouvementée et cette désagrégation finale ? Nous allons tenter d'apporter quelques réponses à cette question en scrutant plus spécialement les événements survenus et les positions prises dans ces provinces d'Artois, de Flandre et de Hainaut et en privilégiant trois périodes d'observation : celle de la montée en puissance de la religion réformée (1521-1565), celle de l'iconoclasme et de ses conséquences immédiates, celle enfin de la fracture des dix-sept provinces (1576-1579)¹.

1 Pour l'histoire des provinces méridionales, nous renvoyons à notre synthèse récente : Alain Lottin et Philippe Guignet, *Histoire des provinces françaises du Nord de Charles Quint à la Révolution française*, Arras, Artois Presses Université, 2006, dont 200 pages environ sont consacrées à la période 1500-1668, ainsi qu'à la bibliographie qui y figure. Dans cet article, pour la Flandre, nous avons prioritairement étudié la situation en Flandre dite wallonne et dans le Westquartier, à cheval sur la frontière actuelle. Pour l'histoire générale, Henri Pirenne, *Histoire de Belgique*, Bruxelles, La Renaissance du livre, 1949, t. II, ainsi que les tomes VI et VII de la *Nieuwe Algemene Geschiedenis der Nederlanden*, Haarlem, Fibula-Van Dishoeck, 1990, sont des bases

Préalablement, il faut rappeler sommairement quelques caractéristiques de ces « pays de par decha » qui avaient vu leur prince, héritier des ducs de Bourgogne, devenir roi d'Espagne en 1516 puis empereur sous le nom de Charles Quint en 1519. La plupart de ces provinces, notamment l'Artois, la Flandre, le Hainaut, viennent de l'héritage bourguignon et sont marquées par cette culture. En revanche, les plus septentrionales (Frise, Utrecht, Groningue, Gueldre) ont été acquises entre 1523 et 1543 lors des guerres de Gueldre. Il s'agit donc d'un ensemble hétérogène qui a en commun le même prince et quelques institutions centrales à Bruxelles (Conseils) ou en province (Conseils de justice, Chambre des comptes). Le gouverneur est le représentant officiel du prince, mais chaque province a ses Coutumes, ses États provinciaux souvent dominés par de puissants Magistrats urbains. Quant aux États généraux, auxquels sont présentées annuellement les demandes de subsides, ils sont composés de délégués des États provinciaux qui conservent le pouvoir de décision. Dans son *Apologie*, publiée en 1581, Guillaume d'Orange se charge de rappeler à Philippe II cette réalité complexe :

On respondra qu'il est Roy ; et je dis au contraire que ce nom de Roy m'est incognu ; qu'il le soit en Castille, en Aragon, à Naples, aux Indes et partout où il commande à plaisir, tant y a que je cognois en ce pays qu'un duc ou un comte, duquel la puissance est limitée selon nos privilèges, lesquels il a juré à la joyeuse entrée².

Les dix-sept provinces forment donc un ensemble riche de diversité dans lequel l'adhésion des nobles, des notables, des bourgeois, de la population à la personne et à la politique du prince est fondamentale. Charles Quint, malgré quelques épisodes difficiles, notamment à Gand (1539-1540), avait globalement su l'obtenir et la conserver. Philippe II, ressenti avant tout comme un Espagnol, parti pour Madrid en 1559 en laissant le gouvernement général à sa demi-sœur Marguerite de Parme entourée « d'étrangers », dont le puissant ministre Granvelle, un Comtois, était beaucoup moins bien accepté.

solides. Voir également Catherine Denis et Isabelle Paresys, *Les Anciens Pays-Bas à l'époque moderne (1404-1815), Belgique, France du Nord, Pays-Bas*, Paris, Ellipses, 2007, ainsi que les livres sur la révolte cités à la note 22.

2 *Apologie de Guillaume de Nassau, prince d'Orange, contre l'édit de proscription publié en 1580 par Philippe II, roi d'Espagne*, éd. P. de Loyseleur, Bruxelles, s.n., 1858.

L'AFFRONTEMENT ENTRE LE POUVOIR ET LES « SECTAIRES » (1521-1565)

Entre 1521, date de l'application de l'édit de Worms (8 mai 1521) aux Pays-Bas et le début des années 1560, l'affrontement est essentiellement d'ordre répressif. Les tenants des idées réformées sont frappés durement et la progression du protestantisme n'est qu'un long martyrologe. Les recueils des édits et ordonnances des Pays-Bas donnent les nombreux textes sur le sujet et Aline Goosens en a fait récemment une étude très documentée à laquelle nous renvoyons³. Soulignons simplement quelques inflexions importantes et citons quelques exemples de la dure réalité de cette répression.

L'édit de 1521 vise essentiellement les écrits luthériens et ceux qui les diffusent ou les impriment. Pour traquer l'hérésie, Charles Quint en 1523-1524 met en place une inquisition mi-politique, mi-religieuse. La gouvernante générale désigne trois inquisiteurs recevant leurs pouvoirs du pape, mais le jugement des hérétiques relève des tribunaux ordinaires. Cette création est l'occasion de conflits de compétences notamment avec les officiaux diocésains. Ainsi à Lille en 1526-1527, le Magistrat s'appuie sur l'inquisiteur Nicolas Coppin et son délégué Jean de Ferlin, prieur des dominicains de la ville, pour mettre en échec l'official de Tournai qui avait cité trois suspects, dont Paul Pollet, à comparaître devant lui⁴.

Une étape décisive est franchie avec le placard du 14 octobre 1529, repris et généralisé le 7 octobre 1531⁵. Désormais la peine de mort est applicable contre les hérétiques dans de nombreux cas. Les Magistrats urbains, notamment ceux de Lille, Arras, Gand et autres défendent leur droit de juger leurs bourgeois et leurs manants. Charles Quint finalement consent à leur laisser juger « ceulx qui seroient infectés de la secte luthérienne et aultres sectes réprouvées de l'église et mesmement d'hérésie comme d'autres » à condition de procéder selon les placards⁶. Documents d'archives et chroniques témoignent de l'application effective de ces peines. Ainsi deux tisserands de toile, convaincus d'hérésie sont exécutés à Valenciennes en 1531. À Lille, en 1533, deux sont brûlés, trois sont décapités. Des victimes tombent à Arras en 1534. À Douai, en 1538, c'est

3 Charles Laurent et Jules Pierre Auguste Lameere (éd.), *Recueil des ordonnances des Pays-Bas*, 2^e série, 1506-1700, Bruxelles, s.n., 1893-1898, 7 vol., et Charles Terlinden et Jacques Bolsée (éd.), *Recueil des ordonnances des Pays-Bas. Règne de Philippe II*, Bruxelles, Ministère de la Justice, 1957-1978, 2 vol. parus (1555-1562). Voir aussi Aline Goosens, *Les Inquisitions modernes dans les Pays-Bas méridionaux, 1520-1633*, Bruxelles, Éditions de l'université de Bruxelles, 1997-1998, 2 vol.

4 Archives municipales de Lille, n° 16.261 et n° 15.879.

5 Ch. Laurent et J. P. A. Lameere (éd.), *Recueil des ordonnances des Pays-Bas*, op. cit., t. III, p. 262-265.

6 Archives municipales de Lille, Reg. aux titres, n° 15.883, f° 16 (14 janvier 1530).

le curé de Saint-Pierre, Jean Garcette, convaincu d'hérésie qui est dégradé sur le cimetière de son église, puis brûlé et « consumé en cendres »⁷.

Sans entrer dans le détail des différents placards et de leurs modifications, il faut citer celui du 10 juin 1535, impitoyable contre « tous ceux et celles qui se trouvent infectés de la dite réprouvée secte d'anabaptistes ou rebaptisants, ou leurs complices, [lesquels] seront mis au dernier supplice sans aucun déport par le feu pour les obstinés ». Rappelons que ceux-ci sont nombreux parmi les condamnés. Comme le montre A. Goosens, la législation caroline contre les hérétiques se met en place définitivement entre 1540 et 1550 et Philippe II en 1556 la confirme⁸.

Le calvinisme, à son tour, fait irruption dans ces territoires et conquiert de nouveaux adeptes. Pierre Brully, ami de Calvin, « un second saint Paul » pour ses amis, contribue à l'implanter avant de périr brûlé vif à Tournai le 30 janvier 1545. Lors de la vague répressive qui suit ce procès, des marchands lillois, douaisiens, des humanistes arrageois tels Jean Crespin, Henri Lemonnier et François Baudouin émigrent vers Strasbourg, la Suisse et l'Allemagne⁹. Mais ces exécutions n'arrêtent pas les progrès de la foi réformée. En 1555, l'official d'Arras constate qu'Armentières est une ville « fort infectée » et qu'à Valenciennes règne une « grande indévotion »¹⁰.

En quittant les Pays-Bas en 1559, le Roi Catholique avait demandé aux gouverneurs, aux conseils provinciaux de justice d'appliquer les textes sans « déclarer s'ils sont trop ou trop peu modérés ou sévères », et recommandé à Marguerite de Parme une grande vigilance sur le sujet, car « ces sectes sont bien choses autant dangereuses pour la perte d'une république ». En 1560, il interdit toutes les représentations théâtrales, farces et autres traitant de la religion. Il prend d'importantes décisions pour renforcer le catholicisme. Il autorise la Compagnie de Jésus à s'établir aux Pays-Bas. Entre 1559 et 1561, le nombre de diocèses est porté à dix-huit, ce qui, entre autres, entraîne la création de treize officialités supplémentaires. Il établit, en 1562, à Douai une université qui doit « servir d'exemple de vertu à toute la chrétienté » et en juillet 1564, il fait promulguer les décrets du concile de Trente aux Pays-Bas.

C'est à juste titre que Philippe II s'inquiétait du zèle de nombreux officiers de justice et de dirigeants locaux à appliquer les placards. Dans

7 Alain Lottin dans Michel Rouche (dir.), *Histoire de Douai*, Dunkerque, Éd. des Beffrois, 1985, p. 105.

8 A. Goosens, *Les Inquisitions*, op. cit., t. I, p. 58-75.

9 A. Lottin et Ph. Guignet, *Histoire des provinces françaises du Nord*, op. cit., p. 65.

10 Archives générales du royaume de Belgique (désormais AGR Belgique), État et Audience, n° 1777/4, 1555. Paul Beuzart, *Les Hérésies pendant le Moyen Âge et la Réforme dans la région de Douai, d'Arras et aux pays de Lalleu, jusqu'à la mort de Philippe II (1598)*, Paris, Champion, 1912.

tous les secteurs où « l'hérésie » s'est implantée, Flandre, châtellenie de Lille, Tournais, Valenciennois, abondent les exemples de suspects qui s'évanouissent dans la nature, de prisonniers délivrés avec de nombreuses complicités. Donnons-en quelques exemples concrets.

Des autorités locales réticentes pour sévir

À Bailleul, en avril 1561, un « tumulte » organisé a provoqué la libération d'un prisonnier qu'avait fait arrêter l'inquisiteur Titelmans. Les membres du Conseil de Flandre à Gand venus s'informer envoient un rapport bien pessimiste. Ils constatent qu'en ces quartiers de nombreux habitants « sont fort suspectés de plusieurs damnables sectes et ceux de la loi de ces lieux ne font pas leur devoir pour les appréhender et les punir ». Ils suggèrent la constitution d'un tribunal itinérant de quatre conseillers et un procureur général, idée que rejette la gouvernante générale après consultation du Conseil d'État. En effet, « en procédant ainsi il pourrait sembler au commun peuple qu'on veut introduire une inquisition générale par forme de grands jours qui, au pays de par deçà, sont inconnus et inusités [...], chose nouvelle [qui] pourrait causer altération du peuple ou quelque autre grand inconvénient ». Les conseillers qui viennent enquêter ensuite relèvent que le nombre de personnes ayant fréquenté les prêches et les « conventicules » (réunions interdites), « de pauvres gens ne sachant ni lire ni écrire » pour la plupart, est si considérable que si l'on appliquait les textes à la lettre, « il faudrait user d'une terrible effusion de sang qui causerait l'entière dépopulation et destruction du pays ». Ils recommandent donc de poursuivre rigoureusement les « dogmatiseurs, ministres des sectes réprouvées, séducteurs » et ceux qui ont accueilli ces réunions « de leur su et bon gré », et de pardonner à la masse¹¹. Marguerite de Parme, pour sa part, est prête à se ranger à cet avis, mais le roi tient à l'exécution rigoureuse des placards.

Un peu partout les suspects sont introuvables. À Armentières, ville dont le comte d'Egmont est seigneur, « on dit que le quart de la ville est infecté et que un demi an ne suffirait pour s'informer de tout ». Un libraire, Philippe Desbonnets, incarcéré et condamné à mort, n'était toujours pas exécuté. Lorsqu'au début de mars 1562 le lieutenant de la gouvernance de Lille s'y rend sur ordre de Marguerite de Parme pour l'emmener, il constate qu'il vient de s'évader avec la complicité du géolier. L'inquisiteur

11 Edmond de Coussemaker, *Troubles religieux du XVI^e siècle dans la Flandre maritime, 1560-1570. Documents originaux*, Bruges, A. de Zuttere, 1876, 4 vol. Ce recueil de documents dont la majorité est en français est extrêmement précieux. Les textes ici cités sont extraits du t. II, p. 61 sq. et du t. IV, p. 55-64.

Titelmans à la fin de 1563 constate, désabusé : « Passé plusieurs années n'y a été fait à Armentières quelqu'exemplaire justice en matière d'hérésie »¹².

Il en est de même dans d'autres secteurs du Wesquartier. Au début de 1562, le prédicant Guillaume Damman, dominicain apostat, est pris et remis à l'évêque d'Ypres. Quelques jours après son transfert, il est libéré par ses coreligionnaires. À Gravelines, on avait pris un des principaux auteurs de l'attaque de la prison de Messines ; il s'évade. En avril, trois femmes, parmi lesquelles figure l'épouse de Guillaume Damman, enceinte, gardées par dix hommes, s'échappent grâce à des cordes par une fenêtre de la maison de ville, haute de trente pieds. Hondschoote est qualifiée « d'asile sûr et de refuge des hérétiques ». Les conseillers en trouvent « tant et plus. Fugitifs et bannis sont fourrés dans cette ville de 18 000 à 20 000 têtes (chiffre excessif) » protégés par la population. Les autorités locales sont menacées de voir la ville anéantie par le feu si elles coopèrent avec les conseillers. L'inquisiteur Titelmans, découragé, veut être déchargé de sa fonction car « les sectaires ont l'œil sur lui » et les hôteliers ou les aubergistes ne veulent plus l'héberger par peur de représailles.

Même tonalité à Valenciennes. À la suite des « chanteries » des 27-28 septembre 1561 qui avaient vu sept à huit cents personnes défiler « à la brune » en chantant les Psaumes de Marot, une enquête est ouverte. Celle-ci est difficile car « ceux de la Loi ne sont pas nets car ils ont des parents infectés ». Finalement deux comparses sont arrêtés et condamnés au bûcher. Le jour fixé pour leur exécution, ils sont délivrés par la foule et deviennent les Maubrûlés. Philippe II, très fâché, écrit au marquis de Berghes, grand bailli de Hainaut, une lettre en espagnol pour s'étonner de son absence lors de cette exécution importante et de son manque de zèle¹³.

Si, à Lille, Douai, Arras, les Magistrats catholiques procèdent contre les hérétiques, parfois sans zèle excessif, en revanche dans de grands secteurs géographiques où les réformés sont nombreux, les poursuites sont proportionnellement moins importantes et n'aboutissent pas. D'ailleurs, Pontus Payen, bourgeois catholique arrageois ne cache pas le désaccord d'une grande partie de l'opinion avec cette rigueur. Il note que « de grands personnages de ce temps-là, bons catholiques, faisant profession la jurisprudence, ne vouloient assister aux procès criminels des hérétiques,

12 Sur Armentières, voir note précédente et le mémoire de maîtrise de J.-M. Regnault et P. Vermander, *Armentières au temps des troubles religieux du XVI^e siècle, 1545-1574*, Université Lille-III, 1972.

13 Pierre-Joseph Le Boucq, *Histoire des troubles advenus à Valenciennes à cause des hérésies, 1562-1579*, éd. A.P.L. de Robaulx de Soumoy, Bruxelles, C. Muquardt 1864. Charles Paillard, *Histoire des troubles religieux de Valenciennes, 1560-1567*, Bruxelles, Merzbach en Falk, 1874-1876, 4 vol. (nombreux documents).

leur semblant chose cruelle de condamner un homme à la mort, pour une opinion quoique réprouvée »¹⁴.

Au début des années 1560, en de nombreuses zones, se manifestent donc sur le terrain soit une forte réticence, soit une résistance à appliquer les textes contre les hérétiques. Les grands nobles, et en premier le comte d'Egmont, gouverneur de Flandre et d'Artois, le marquis de Berghes, grand bailli de Hainaut sont bien informés de cet état d'esprit et le partagent. Ce grief s'ajoutait à d'autres qu'ils avaient contre la politique du roi, ses méthodes et ses agents. Après le renvoi de Granvelle au début de 1564, la question de la modération desdits placards et de l'inquisition devient centrale, d'autant plus que la « nouvelle religion » ne cesse de faire des adeptes.

Les progrès de la nouvelle religion et le mouvement des gueux

Parmi ceux-ci des nobles ou des seigneurs locaux convertis ont parfois une grande influence sur les populations. Ainsi dans la chàtellenie de Lille et au pays de Lalleu, Jean Le Sauvage, seigneur d'Escobecques et de Ligny, « doué d'une éloquence admirable » est un meneur redoutable. Les curés de Richebourg et de Fleurbaix considèrent que « les sectaires étaient bien heureux d'avoir un tel chef ». Le prévôt Morillon, confident de Granvelle, écrit « qu'un patrenotre au col, un *Pantagruel* à la main, il a conduit toutes les menées et prêches tenues aux quartiers de Lille, Lalleu, La Bassée »¹⁵. On peut en citer bien d'autres : les frères de Fiennes, l'un seigneur d'Esquerdes, l'autre de Lumbres dans l'Audomarois. Jean d'Estourmel, seigneur de Vendeville à Estaires, Charles de Houchin, seigneur de Longastre et son beau-frère Adrien de Berghes, seigneur d'Olhain, dans le Béthunois, Henri de Nédonchel, seigneur d'Hannescamps et Philippe, seigneur de Bailleul-aux-cornailles en Artois, Georges Montigny, seigneur de Noyelles-sur-Escaut et son frère, seigneur de Villers ainsi que les seigneurs d'Audregnies ou de Famars dans le Valenciennois, etc. L'importance de leur rôle sur le terrain a sans doute été minoré dans l'historiographie¹⁶.

La mission du comte d'Egmont en Espagne, au printemps de 1565, qui avait suscité beaucoup d'espoir, se termine par un échec cinglant lorsqu'arrivent les lettres datées du Bois de Ségovie (13 et 17 octobre)

14 *Mémoires de Pontus Payen* [bourgeois arrageois], éd. A. Henne, Bruxelles, Muquardt, 1861, 2 vol., t. I, p. VII.

15 *Correspondance du cardinal de Granvelle (1565-1586)*, éd. E. Poulet et C. Piot, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 1877-1896, 12 vol., t. I, p. 200.

16 Nous avons évoqué ces nobles ainsi que leur patrimoine confisqué dans Alain Lottin, *La Révolte des gueux en Flandre, Artois, Hainaut*, Lillers, Les Échos du Pas-de-Calais, 2007.

prescrivant la rigueur. Pour beaucoup c'est l'incompréhension. « Plusieurs bons catholiques trouvent fort étranges ces commandements du roi [...], semblait chose dure de rechercher la conscience des gens, encore plus grande de les faire mourir », note Pontus Payen. Orange, Egmont sont très mécontents. Quant aux nobles acquis au calvinisme, qui s'étaient déjà concertés à Spa en juillet, ils ne manquent pas cette occasion de se rallier une partie de l'opinion. Ils rédigent un manifeste, le célèbre Compromis des nobles, concluant entre eux « une sainte et légitime confédération et alliance » et se promettent assistance l'un à l'autre. Ils accusent indirectement le roi de vouloir introduire à toute force l'Inquisition de type espagnol, ce dont le monarque s'était toujours défendu. « Celle-ci, inique et surpassant la plus grande barbarie entraînerait la ruine et désolation des Pays-Bas », rendant les habitants « perpétuels et misérables esclaves des inquisiteurs, gens de néant »¹⁷.

Ce compromis, habilement rédigé, marque les esprits. « Des gentilshommes, gens de bien et bons catholiques entrèrent dans cette ligue, en intention seulement de s'opposer à l'inquisition d'Espagne, qu'ils pensaient que le roi voulait établir et pour assujettir ces Pays-Bas en une servitude misérable, sous prétexte d'extirper l'hérésie »¹⁸.

C'est dans ce climat de vif mécontentement et dans une conjoncture de crise économique et sociale que près de quatre cents nobles se rassemblent à Bruxelles le 5 avril 1566 et vont en cortège présenter à la gouvernante générale une requête réclamant l'abolition de l'Inquisition existante, la modération des placards contre les hérétiques et la réunion des États généraux. Traités de « gueux » par un conseiller, ils revendiquent fièrement ce nom. Le soir, lors d'un banquet tenu à l'hôtel de Culembourg, Bréderode salue « le beau et vénérable nom de Gueux [...] ». Puisque nous sommes Gueux, portons besace et buvons en plateaux de bois », et il joint le geste à la parole vidant une écuelle de vin « d'une seule haleine ». Le nom et l'idée font florès. « Vive les Gueux » va devenir le cri de ralliement des opposants¹⁹.

En attendant les ordres du roi, la gouvernante générale prescrit aux inquisiteurs « de se comporter discrètement, de sorte que l'on n'aura cause de s'en plaindre ». Un projet de modération des placards, concernant surtout les peines, issu du Conseil d'État est soumis aux États provinciaux.

17 Le compromis des nobles est notamment publié dans G. Griffiths, *Representative Government in Western Europe in the Sixteenth Century*, Oxford, Clarendon Press, 1968, p. 403-405. Cet ouvrage de 622 pages comprend environ 200 pages de documents, presque tous en français, sur les Pays-Bas, une cinquantaine sur les Assemblées de huguenots en France, etc.

18 *Mémoires de Pontus Payen*, éd. cit., t. I, p. 37.

19 Voir le récit de cette journée dans A. Lottin, *La Révolte des gueux*, op. cit., p. 52-54.

Les États d'Artois sont les premiers à se réunir sous la présidence du comte d'Egmont et la séance est houleuse. « Les seigneurs confédérés que l'on appelait Gueux » qui y sont présents y dépeignent avec horreur l'inquisition d'Espagne et réclament désormais la suppression des placards. Ils s'opposent violemment aux nobles catholiques qui, eux, votent la modération, « ledit concept étant chose très convenable pour le repos, la tranquillité des sujets et bien public de ce pays d'embas ». Un peu partout les poursuites cessent. Le Magistrat de Lille, encore très répressif en mars et menacé par les sectaires, prévient le nouveau gouverneur, le baron de Rassenghien, un catholique convaincu, qu'il cesse de poursuivre les hérétiques. Ce dernier constate : « les justices ont les mains closes »²⁰. Un peu partout de grands prêches rassemblant plusieurs milliers de personnes se tiennent près des villes²¹. À Madrid, le roi paraît se résoudre à abolir l'inquisition en place et à accorder des pardons et le texte arrive le 20 août, une semaine après la grande iconoclastie qui change les données.

L'ICONOCLASME DE 1566 ET LA RÉPRESSION DE L'HÉRÉSIE

L'iconoclastie d'août 1566 s'inscrit dans le cours de la grande agitation qui règne depuis le printemps 1566. L'impatience gagnait de nombreux réformés. Lors d'un prêche tenu à Baisieux, le 30 juin, le ministre Cornille de Lezennes, fils d'un maréchal-ferrant de Roubaix, avait dissuadé des participants « de se ruer sur des églises et maisons [...] leur disant qu'il n'estoit encore temps [...]. Il leur diroit quand ce seroit heure et qu'il espéroit que che seroit assez tost ». Marguerite de Parme ne cache pas son inquiétude à Philippe II. « Le mal croît de toute part. Je ne puis remédier ni empêcher les assemblées et presches publics [...] à fort grande multitude, mesme avec armes ». En Flandre étaient revenus des ministres qui avaient émigré en Angleterre et des groupes étaient habitués à des coups de mains contre des prisons pour délivrer des coreligionnaires. Conscients de leur force et de la faible opposition qu'ils rencontraient sur le terrain, comptant sur la complicité ou à tout le moins sur la neutralité

20 AGR Belgique, État et Audience, n° 282. La correspondance de Rassenghien, que nous avons dépouillée, est inédite dans son intégralité. On en trouve des extraits dans la *Correspondance de Marguerite de Parme*, ou dans des livres que nous avons écrits.

21 Sur les prêches, voir Phyllis Mack Crew, *Calvinist preaching and Iconoclasm in the Netherlands, 1544-1569*, Cambridge, Cambridge University Press, 1978. Pour les provinces méridionales, voir notamment Charles Paillard, « Les grands prêches calvinistes de Valenciennes (juillet-août 1566) », *Bulletin de la société historique française du protestantisme*, 1877 (3 articles), et Alain Lottin, « Le prêche de Bondues (1566) », dans *Être et croire à Lille et en Flandre, XVI^e-XVIII^e siècle*, Arras, Artois Presses Université, 2000, p. 285-292.

de grands seigneurs, des réformés vont passer à l'action. Ils sont persuadés qu'il suffit de pousser pour que l'ancienne religion s'effondre et que la nouvelle prenne sa place.

Les « merveilles » de l'été 1566

Nous ne nous étendrons pas sur le déroulement de cette iconoclastie que nous avons étudiée avec Solange Deyon²². Rappelons qu'elle est annoncée par deux bris d'images préliminaires. Le premier intervient à Steenvoorde, le 10 août, où après un prêche de Sébastien Matte, bonnetier-chapelier à Ypres, la chapelle du couvent Saint-Laurent est dévastée. Le second, le 13 août, voit le prieuré Saint-Antoine de Bailleul subir le même sort après un prêche de Jacques de Buyzère, un ancien augustin et d'Antoine De Swarte, un ancien dominicain. Des témoins pensent que le seigneur de Vendeville qui y assistait les a incités à cette action.

124

Dès lors le mouvement se propage le 15 août à de nombreuses églises de Flandre, du pays de Lalleu et d'une partie de la châtellenie de Lille. Des rapports font état de 400 églises dévastées en Flandre. Les cathédrales et églises de grandes villes n'y échappent pas : Anvers le 20 et le 21 août, Gand le 22, Tournai le 23.

Parmi les documents relatant ces événements, retenons quelques éléments intéressants fournis par le curé de Laventie au pays de Lalleu. Ce sont des paroissiens bien connus de lui qui cassent ; il assiste impuissant à ce bris, sans se sentir menacé dans sa vie, du moins jusqu'à l'arrivée « d'étrangers » c'est-à-dire d'habitants des villages environnants. Le pillage est interdit et la destruction est méthodique. « Philippe et Jehan Wattedatte [fils du greffier de la loi] commandoient comme maîtres d'œuvre aux autres [...] ». Jehan du Hem, un tourneur « enseignoit ce qu'il vouloit avoir rompu ». Le but est de transformer l'église en temple. Jean de Morbecque, gouverneur d'Aire-sur-la-Lys, constate qu'après avoir chassé les curés, les sectaires « viennent aux églises y faire leurs prières comme en forme de temple et y doivent prescher de bref, disant qu'ils ont esté assez preschèrent

22 Solange Deyon et Alain Lottin, *Les Casseurs de l'été 1566. L'iconoclasme dans le nord de la France*, Paris, Hachette, 1979 ; rééd., Lille, Presses universitaires de Lille, 1986. Sur la révolte des Pays-Bas en général, voir notamment Geoffrey Parker, *The Dutch Revolt*, nouv. éd., Harmondsworth, Penguin Books, 1985 ; Graham Darby (dir.), *The Origins and Development of the Dutch Revolt*, London, Routledge, 2001 ; Guido Marnef, *Antwerp in the Age of the Reformation, 1550-1577*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 1996. Voir également le site internet *De Bello belgico* de l'Université de Leiden géré par A. Van Der Lew (dutchrevolt.leidenuniv.nl).

aux camps »²³. En d'autres lieux, il est mentionné qu'ils blanchissent les murs. On ne trouve pas de mention d'exactions très violentes contre les personnes ; il est vrai que, sauf exception rare, ils n'ont guère rencontré de résistance sérieuse.

Les villes ou secteurs qui ont échappé au mouvement (Lille, Douai, Arras, Béthune, Mons) ont un trait commun : la présence de gouverneurs énergiques disposant de soldats soutenus par des Magistrats catholiques engagés à leurs côtés. Le cas de Lille est caractéristique. Dans cette grande ville de 40 000 habitants il y avait de nombreuses communautés calvinistes. Mais le gouverneur de la province, nommé au printemps 1566, Maximilien Vilain de Gand, baron de Rassenghien et seigneur de Lomme, est un catholique convaincu, énergique et lucide. Il ne peut que constater les dégâts faits dans les villages au Nord-Ouest, car « craindrant l'intelligence qu'ils ont en ceste ville, je n'ose sortyr ou me deffaire de si peu de gens que j'ay pour secourir aux champs ». N'étant pas maître de la grosse artillerie de la ville, qui appartient au Magistrat, il n'est pas sûr de pouvoir conserver la ville et le château, auquel cas il envisage de se replier sur Douai. En ville, les chanoines du chapitre Saint-Pierre ordonnent « qu'un chacun auroit à soy faire tondre, afin d'estre déconnu si sédition arrivoit à la dite église [...]. Ils estoient menacez des dits Gueux retournans de la prêche ». Mais le gouverneur se montre très dissuasif. Il fait camper ses hommes en armes dans les cimetières des églises ; le Magistrat enrôle et paie des supplétifs pour les renforcer. Et selon le moine-chroniqueur Jean de le Barre qui tenait l'anecdote de témoins oculaires, le baron de Rassenghien « avecque l'épée nue en la main se tenoit devant l'église principale de Saint-Étienne et menaçoit sérieusement ceulx qui auroint l'assurance de comettre quelque désordre [...] de les tuer, exhortant aussi la bourgeoisie de ne rien permettre de semblable »²⁴.

L'absence de mention d'affrontements physiques notoires dans les villes et villages où les églises ont été iconoclastées ne doit pas être interprétée comme un manque de réactions des catholiques. Ceux-ci désapprouvaient ces actes mais n'ont pas les moyens de s'y opposer. Ainsi lors des sacs des abbayes de Marchiennes et de Crespin une foule émue s'était rassemblée sur la place de ce dernier village. Les meneurs des sectaires « firent faire commandement que nul ne se bougèrent et que ils ne leur demandoient riens et ne leur feroit dommaige et qu'ils n'en avoient sinon à l'église.

23 Laventie : France, département du Pas-de-Calais, arrondissement de Béthune. Le rapport de J. de Morbecque figure dans S. Deyon et A. Lottin, *Les Casseurs de l'été 1566, op. cit.*, p. 218-219, de même que celui de Rassenghien sur la châtellenie de Lille.

24 Alain Lottin, *Lille, d'Isla à Lille-métropole*, Lille, La Voix du Nord, 2003, p. 57.

Défendent de dire messe²⁵. D'ailleurs le lendemain un affrontement armé se produit. Les sectaires marchaient vers l'abbaye d'Anchin lorsqu'ils se heurtent à des paysans armés conduits par Fery de Guyon, bailli d'Anchin et de Pecquencourt, un homme de guerre qui avait fait de nombreuses campagnes de Charles Quint (Pavie, Tunis, Alger, Gueldre). D'autres sont aux prises avec des hommes commandés par Robert de Longueval. Au total, environ soixante-dix iconoclastes seraient restés sur le terrain. Marguerite de Parme fait adresser une récompense au bailli²⁶. Quelque temps après, d'autres seront empêchés de franchir les rivières au sud de la châtellenie de Lille à Gondécourt et à Wavrin. Mais ces affrontements restent l'exception.

126

À Bruxelles, la gouvernante générale désemparée n'a d'autres choix que de traiter avec les confédérés par l'entremise d'Egmont et d'Orange pour tenter d'arrêter le mouvement et préserver Bruxelles. Par l'accord négocié les 23 et 24 août, elle s'engage à abolir l'inquisition, à préparer un nouvel édit sur l'hérésie, à pardonner le passé. Elle accepte surtout la tenue de prêches « à lieux champêtres où ils s'étaient faits jusqu'au dit jour ». Les confédérés, pour leur part, promettent de dissoudre leur ligue et de réprimer les troubles et pillages. Le 25 août, un placard met les iconoclastes et les rebelles hors la loi. La nouvelle de cet accord avait entraîné immédiatement le saccage des églises de Valenciennes et des environs, ainsi que celles du Cateau-Cambrésis dans le territoire contrôlé par l'archevêque de Cambrai. Les réformés voulaient ainsi bénéficier du droit aux prêches.

Les incertitudes de l'automne 1566

Sur le terrain, l'application de ces mesures et le retour au calme relatif sont bien difficiles à obtenir. Trois grandes lignes de conduite prévalent. La première est celle suivie par des gouvernants catholiques convaincus, tels Rassenghien ou Noircarmes, grand bailli de Hainaut. Puisqu'on ne peut pour l'instant déraciner ce « chancre » écrit le premier, au moins qu'on l'empêche de « s'espandre plus avant » en attendant d'avoir « meilleur moyen de les ranger à la raison ». La position des sectaires intransigeants est tout aussi dure. On la trouve notamment à Tournai, à Valenciennes et dans des groupes flamands. Elle est synthétisée par Gilles Le Clercq, secrétaire du consistoire de Tournai qui écrit aux Valenciennois, le

25 Archives départementales du Nord, 4 H 82, p. 243 ; reproduit dans S. Deyon et A. Lottin, *Les Casseurs de l'été 1566, op. cit.*, p. 220-221.

26 *Mémoires de Féry de Guyon, écuyer, bailli général d'Anchin et de Pesquencourt*, éd. A.P.L. de Robaulx de Soumoy, Bruxelles, Heussner, 1861 et *Mémoires de Pontus Payen*, éd. cit., t. I.

1^{er} octobre de ne pas se presser de signer d'accord, car on peut espérer mieux.

La troisième voie, la plus originale, est celle suivie en Flandre par le comte d'Egmont et ses conseillers. Ils cherchent à faire appliquer l'accord et tentent d'organiser une coexistence pacifique. Pontus Payen nous dit que « ce pauvre seigneur qui estoit d'un naturel ouvert et sans feintise et n'estoit pas le plus rusé du monde » court d'assemblées en assemblées pour expliquer l'accord du 24 août et essayer de le faire appliquer. Il conclut avec ses interlocuteurs des actes de soumission, protocoles d'accord qu'il demande aux réformés de signer. Le premier est passé à Audenarde, puis vient celui de Gand, le 10 septembre. Les sectaires les plus intransigeants n'acceptent pas ces accords et une deuxième vague iconoclaste intervient à compter du 10 septembre dans les châtelainies de Bergues, de Cassel, de Furnes et à Hondschoote. À Ypres, une manifestation de près de 8 000 personnes se déroule et le comte reçoit des délégués. Il est désemparé devant les revendications « vu la manière de faire de ce peuple ici qui se montre du tout furieux et insensé ». Des conventions de même nature sont ensuite signées à Armentières, à Bailleul prévoyant la construction d'un temple hors les murs. À Bergues, la négociation traîne. Comme le note Pontus Payen de nombreux prédicants et meneurs trouvaient ces actes de mauvais goût. « Néanmoins, tous promirent d'obéir à ses commandements tant étaient grands le respect et l'amitié que lui portaient les Flamands ». Aux délégués de Bailleul qui lui demandaient si l'exercice de leur culte allait de pair avec l'autorisation des prêches, il répond positivement « car de l'un dépend l'autre ; par quoi il faut passer l'exercice par connivence ». Il transmet aussi à Marguerite de Parme un vaste projet de pardon, à soumettre au roi, n'excluant que les meneurs « afin de mettre le commun peuple de Flandre au repos... sinon suivrait la totale ruine de la manufacture »²⁷.

Mais la gouvernante générale est loin de le suivre sur ces derniers points, car elle connaît la réaction du roi. En effet, lorsque la nouvelle de l'accord du 23-24 août parvint à Madrid, il fit l'effet d'une bombe. « Le duc d'Albe est tout estonné depuis l'arrivée d'un courrier de Madame de Parme [...] lequel leur a porté d'étranges nouvelles de Flandres... mais aussi tous les Espagnols en sont esbais » écrit l'ambassadeur de France. Le roi ne veut en

27 Sur les positions et actions du comte d'Egmont en Flandre, documents extraits de AGR Belgique, État et Audience, n° 244², publiés dans *Correspondance française de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme avec Philippe II*, éd. E. Van Gelder, Utrecht, Keminck et fils, 1941, t. II, p. 439-442 ; extraits dans S. Deyon et A. Lottin, *Les Casseurs de l'été 1566*, op. cit., p. 221-224. Voir aussi A. Goosens, *Le Comte Lamoral d'Egmont, 1522-1568*, Mons, Hannonica, 2003.

aucun cas courir les risque « de tomber en liberté de religion et confusion de la république » et, le 3 octobre, il fait même croire à sa demi-sœur qu'il va gagner Bruxelles dès l'accouchement de la reine. Néanmoins, aux Pays-Bas, des meneurs calvinistes répandent l'idée qu'on pouvait acheter au roi la liberté de conscience et de culte contre trois millions d'or et une vaste collecte est lancée. Elle connaît un grand succès chez les réformés : ainsi 900 florins collectés à Bailleul sont portés à Gand. Mais on peut se demander si elle n'était pas plutôt destinée à acheter des armes et à payer des soldats.

Le drame se noue autour de Tournai et de Valenciennes où, selon Noircarmes, « ils n'ont point d'autre Dieu et roi que leurs ministres ». De surcroît, Marguerite de Parme, pour obéir au roi, fait publier un placard qui crée un grand émoi le 4 décembre 1566. Elle y affirme qu'elle avait été « forcée » de faire des concessions, que celles-ci ont été dépassées et qu'en particulier « sous ce mot de prêche ne peut être entendu autre chose que simple prédication et déclaration de la parole et nul autre exercice ». Le Magistrat de Bergues et d'autres font observer que ceci est en contradiction avec les garanties données par le comte d'Egmont qui proteste vigoureusement²⁸.

L'échec des calvinistes et la répression

Désormais, il n'est plus que bruit d'armes un peu partout. Le 8 octobre 1566, la ville de Furnes (Veurne) avait été attaquée par près de 2 000 sectaires pour délivrer un des leurs. Valenciennes, le 14 décembre, est déclarée ville rebelle. En Flandre, au pays de Lalleu, on se mobilise pour venir à son secours. Un « concile » se tient à Neuf-Église sous la présidence de Pierre Dathenus pour passer à l'action. Mais l'affaire tourne mal. Rassenghien, depuis Lille, envoie des soldats qui interceptent la bande de Jehan Denis à Wattrelos le 27 décembre et tue plus d'un centaine d'hommes. Noircarmes de son côté défait le principal de la troupe à Lannoy le 29 décembre. Tournai est contrainte d'ouvrir ses portes aux troupes royales le 2 janvier 1567. Dans les deux mois qui suivent, les sectaires déposent les armes et les prêches publics cessent dans la châtellenie de Lille et plus difficilement au pays de Lalleu. En Flandre, ils persistent jusqu'à la fin d'avril.

Mars voit l'agonie de Valenciennes et du Cateau-Cambrésis. Egmont et Aerschot tentent vainement une médiation. La défaite et la mort de Jehan Marnix de Sainte-Aldegonde, seigneur de Toulouse, au combat d'Austruweel (13 mars 1567) leur ôtent tout espoir. Le 23 mars, la ville

²⁸ Documents reproduits dans E. de Coussemaker, *Troubles religieux...*, *op. cit.*, t. III (ville et châtellenie de Bergues).

est prise d'assaut par les soldats de Noircarmes alors que les troupes de Mansfeld reprennent le Cateau-Cambrésis le 24 mars²⁹.

Toutefois, la répression reste modérée à Valenciennes puisque dans un premier temps seuls les deux ministres Guy de Bray et Pérégrin de la Grange ainsi que le grand marchand Michel Herlin, son fils et le chef des Cul-Nuds, sont exécutés. Une centaine de prisonniers ont été faits. Cette modération surprend : « quant à ceux qui ont saccagé les églises nous y procédons à pied de plomb » écrit Morillon à Granvelle³⁰. En fait, la gouvernante générale attendait les ordres du roi dont l'armée, commandée par le duc d'Albe, était en marche. Ce répit permet à de nombreux réformés, notamment en Flandre, d'émigrer vers le Nord, l'Angleterre ou l'Allemagne.

Dans le cadre de cet article nous n'évoquons que pour mémoire le gouvernement du duc d'Albe. Celui-ci arrive à Bruxelles à la fin du mois d'août 1567. Marguerite de Parme, mise à l'écart, quitte le pays à la fin de l'année. Le duc avait fait arrêter le 9 septembre les comtes d'Egmont et de Hornes ; il prescrit partout des « besognés » pour rechercher les coupables, institue le 20 septembre le Conseil des Troubles pour superviser la répression, installe des garnisons dans de nombreuses villes, nomme des commissaires aux confiscations³¹.

Traqués, les réformés essaient de résister là où ils sont encore nombreux et d'obtenir l'appui des huguenots français. Ceci se traduit par quelques assassinats d'ecclésiastiques en Flandre (Reninghelst, Rexpoede, Hondshoote, etc.), par le meurtre du prévôt des maréchaux d'Artois et de ses seize hommes au pays de Lalleu (2 avril 1568), mais ce ne sont que des soubresauts. Le 3 mars 1568, jour des Cendres, le duc fait arrêter quelques centaines de coupables. Les exécutions interviennent dès le début d'avril à Lille, et les confiscations de biens s'opèrent. Les comtes d'Egmont et de Hornes sont décapités à Bruxelles le 5 juin 1568. À Valenciennes, où 51 personnes ont été exécutées en 1568, le mois de janvier 1569 est très sanglant puisque 57 personnes sont mises à mort. L'archevêque de Cambrai et l'évêque d'Arras interviennent en faveur d'un pardon en faisant remarquer qu'en une semaine « se sont faits 42 veuves et 264

29 L'ouvrage d'Yves Junot, à paraître prochainement, qui résume sa thèse (*La Société valenciennoise de Charles Quint aux Archiducs (début du XVI^e siècle-années 1620). Bourgeoisie et dynamique sociale dans une « bonne ville » marchande des Pays-Bas méridionaux*, Lille-III, 2002, 4 vol.), permettra de situer la place considérable des réformés dans le milieu valenciennois. Voir aussi Philippe Guignet, *Nouvelle histoire de Valenciennes*, Toulouse, Privat, 2006, p. 58-63.

30 *Correspondance de Granvelle*, éd. cit., t. III, p. 32. Lettre du 5 octobre 1567.

31 Sur le vaste sujet des confiscations, voir le chapitre IX que nous lui avons consacré dans *La Révolte des gueux*, op. cit., p. 147-177.

orphelins ». Au total, selon Paul Beuzart, entre mars 1567 et mars 1569, 128 personnes ont été exécutées à Valenciennes (89 décapitées, 36 pendues et 3 brûlées). Il faut y ajouter 300 bannis ; 563 noms, dont certains de villages environnants, figurent dans les comptes de confiscation des biens. Au Cateau-Cambrésis, l'archevêque de Cambrai, pour sa part, avait fait exécuter 18 personnes dès 1567 et 317 avaient vu leurs biens confisqués³². Au total des milliers d'émigrés ont trouvé refuge dans les provinces du Nord, en France, en Angleterre et en Allemagne.

Sans développer davantage, rappelons que la décision du duc de créer des impôts permanents suscite de vives réactions. Si le centième denier est finalement perçu, les dixièmes et vingtièmes sont remplacés par une aide globale. Le 1^{er} avril 1572, les gueux de mer s'emparent de la Brielle, puis de Flessingue, mais Louis de Nassau qui a pris par surprise Mons et a suscité un soulèvement à Valenciennes est battu et doit se replier vers le nord. Mais le duc d'Albe, conscient de son échec, demande à être rappelé et il est remplacé le 17 novembre 1573 par don Luis de Requesens. Celui-ci fait publier le 8 mars 1574 un pardon général qui exclut « les irréductibles » et supprime le Conseil des Troubles. Mais Orange et les gueux contrôlent toujours la Hollande et la Zélande, la conjoncture économique et sociale est désastreuse et Requesens décède le 5 mars 1576. Le Conseil d'État assure l'intérim en attendant l'arrivée de Don Juan d'Autriche, nommé pour le remplacer³³.

LA FRACTURE POLITIQUE ET RELIGIEUSE (1576-1579)

Le 4 septembre 1576, des membres du Conseil d'État sont arrêtés par des manifestants à Bruxelles et les États de Brabant invitent les autres à se réunir. Des négociations étaient déjà engagées avec le prince d'Orange pour tenter d'aboutir à un accord. La nouvelle du sac d'Anvers par les soldats espagnols (4 novembre) précipite la conclusion de celui-ci.

L'union sacrée contre les Espagnols

Le 8 novembre 1576 est signé « le Traité et confédération entre les États des Pays-Bas d'une part et le prince d'Orange avec les États de Hollande,

32 Paul Beuzart, *La Répression à Valenciennes après les troubles religieux de 1566*, Clamart, Je Sers, 1930 ; Alain Lottin, « La folle aventure des frères de l'Évangile du Cateau-Cambrésis (1565-1568) », *Mélanges de science religieuse*, t. 61, n° 2, 2004.

33 Pour l'histoire de cette période très mouvementée, nous renvoyons aux manuels, aux ouvrages et articles spécialisés. Pour les sources imprimées, les *Actes des États généraux des Pays-Bas, 1576-1585*, éd. L.-P. Gachard, Bruxelles, s.n., 1861-1866, 2 vol., sont particulièrement précieux et s'ajoutent aux nombreuses correspondances publiées.

Zélande, etc. ». La tonalité anti-espagnole apparaît dès les considérants. « Comme les pays de pardeçà ont été exposez les neuf ou dix dernières années à une cruelle Guerre par l'ambition et rigoureux Gouvernement des Espagnols et par leurs injustes violences [...] ». Après avoir proclamé l'oubli du passé, les signataires affirment une ferme et inviolable amitié et assistance entre eux « notamment pour chasser et tenir hors de ces pays les soldats espagnols et autres ». Les divisions religieuses sont mises au second plan ; il est toutefois précisé à l'occasion de la liberté de circuler et de commercer (art. 4), qu'« il n'est pas permis à ceux de Hollande, Zélande ou à autre de quelque pays, qualité ou condition qu'il soit, d'attenter quelque chose par deçà, ou hors desdits Pais de Hollande, Zélande et Places Alliées, contre le repos et la Paix publique, notamment contre la Religion Catholique et Romaine ou exercice d'icelle ». Les placards contre l'hérésie ainsi que les ordonnances criminelles du duc d'Albe et les confiscations sont abolies³⁴. Ce texte est revu le 9 janvier 1577, lors de l'Union de Bruxelles, dans un sens plus favorable au catholicisme puisqu'il affirme le maintien de « nostre sainte foy et religion catholicque et romaine [...] et la deue obéissance à sa Majesté ». Don Juan, enfin arrivé, se résout à le ratifier le 12 février 1577 à Marche-en-Famenne, texte connu sous le nom d'Édit perpétuel. Il s'engage au départ des soldats espagnols, ainsi que des autres soldats étrangers dans les vingt jours. Désormais, la Pacification de Gand, l'Union de Bruxelles et l'Édit perpétuel sont les textes fondateurs auxquels on va se référer dans les discussions et les négociations.

Don Juan fait difficilement son entrée à Bruxelles le 12 mai dans une ville agitée, et en sort le 11 juin pour s'enfermer le 24 juillet dans la citadelle de Namur. Il considère que tous ces textes ne visent qu'à introduire la liberté de religion et il réclame des troupes à Philippe II. À Bruxelles, en août 1577, les patriotes, terme qui désigne tous les opposants à l'Espagne parmi lesquels les calvinistes sont les plus actifs, font nommer un Comité des Dix-Huit, à raison de deux par nation, qui désormais contrôle tout, prend des mesures sociales hardies et pèse sur les États généraux. Le 28 octobre à Gand, le duc d'Aerschot ainsi que Rassenghien, les évêques d'Ypres et de Bruges sont arrêtés ; Ryhove et Hembyse, calvinistes convaincus, arment des milices populaires et le 1^{er} novembre un Comité des Dix-Huit est aussi mis en place. Dès lors, Gand est aux mains des gueux et le

34 Le texte de la Pacification de Gand, en néerlandais et en français, est notamment publié dans G. Griffiths, *Representative Government, op. cit.*, p. 433-447. Voir le très récent article de Monique Weiss, « Deux confessions pour deux États ? La Pacification de Gand de 1576, un tournant dans la révolte des Pays-Bas », dans Véronique Castagnet, Olivier Christin et Naïma Ghermani (dir.), *Les Affrontements religieux en Europe*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 2008, p. 45-56 et les Actes du colloque tenu à Gand en 1976.

ministre Pierre Dathenus, natif de Cassel, que nous avons vu très actif en Flandre en 1566, est un de leurs maîtres à penser. Le 7 décembre 1578, les États généraux déclarent Don Juan ennemi de la patrie et, le 8, confient le gouvernement général au jeune archiduc d'Autriche, Mathias, âgé de 20 ans et catholique. Les patriotes bruxellois, le 22 décembre, obligent à épurer le Conseil d'État et mettent en cause la représentativité des États généraux dans leur forme traditionnelle. Ils souhaitent voir créer une assemblée qui serait recrutée selon le poids proportionnel des populations des territoires, ce qui inquiète beaucoup les provinces méridionales³⁵. Le 23 décembre 1577, le prince d'Orange est accueilli triomphalement à Bruxelles, et le 8 janvier il est nommé lieutenant général de l'archiduc Mathias. Celui-ci fait son entrée et prête serment le 20 janvier 1578 à ses côtés. Mais bientôt l'inquiétude gagne : le 31 janvier 1578, l'armée des États, qui surveillait Don Juan et forte d'environ 20 000 hommes, est surprise par les troupes qu'Alexandre Farnèse vient d'amener en renfort à Don Juan. Mathias et Orange, dès lors, sont contraints de gagner Anvers le 5 février 1578.

La situation dans les provinces méridionales

Les événements bruxellois étaient suivis avec inquiétude par les dirigeants catholiques des provinces et des villes méridionales. Ils se méfiaient du prince d'Orange, voire le détestaient pour certains d'entre eux. L'évolution de la situation à Gand était encore plus préoccupante en raison de la proximité de cette ville d'où rayonnaient des bandes de « gueux » qui aidaient leurs coreligionnaires à prendre le contrôle d'autres villes telles Courtrai, Dunkerque, Bruges. À Douai, au début de 1578, le nouveau gouverneur d'Estimbecque, orangiste notoire, fait arrêter les membres du Magistrat et en nomme un nouveau composé de patriotes³⁶. À Saint-Omer, à l'initiative d'Antoine Sinoguet, un important marchand salinier ancien lieutenant d'Eustache de Fiennes, les patriotes font nommer dans le Magistrat des meneurs protestants. Les nouveaux échevins imposent la prestation d'un serment de fidélité aux États généraux que refusent de prêter les jésuites, les cordeliers et les jacobins. Le Magistrat veut les expulser mais se heurte à la résistance des catholiques et doit annuler son ordonnance. Toutefois la ville reste très agitée et les incidents s'y

35 L.-P. Gachard, *Actes des États généraux*, éd. cit., t. 1, p. 304 et 466.

36 A. Lottin, dans M. Rouche, *Histoire de Douai, op. cit.*, p. 109-111.

multiplient³⁷. Mais paradoxalement c'est à Arras que les faits les plus importants interviennent.

Arras, fief des patriotes en 1578 ?

En 1566-1567, Arras était restée relativement à l'écart des grandes turbulences et, par voie de conséquence, d'une sévère répression. Elle était le siège des États provinciaux, dominés par le clergé et la noblesse, et du Conseil d'Artois, ce qui entraînait la présence de juristes, d'avocats, de libraires. Un certain nombre d'entre eux adhéraient pleinement au mouvement en cours, soit parce qu'ils partageaient les théories des monarchomaques soit parce qu'ils étaient calvinistes. Robert et Pierre Bertoul, Jacques Maillot, Jacques Caffart, Guillaume Caulier et surtout Nicolas Gosson, « personnage de grand sçavoir et érudition », et l'avocat calviniste, Alfred Crugeot, sont les plus en vue. Ce dernier, nous dit Pontus Payen, « n'estoit honteux d'entrer dans la maison d'un pauvre pigneur, chavetier ou tisserand, voire du moindre bellistre de la ville et les solliciter de venir à l'assemblée des bourgeois embrasser avec lui la cause commune de la patrie ». Ces meneurs lettrés, dans cette période de marasme économique, rassemblent autour d'eux « la racaille et lie du peuple » selon W. Obert, un autre patricien catholique. Pontus Payen partage ce point de vue : « [...] n'y avoit en la ville sy petit compagnon quy ne s'estimoit digne de gouverner les affaires publiques »³⁸. Déjà en octobre 1577, les patriotes avaient fait circuler une liste noire d'une trentaine de personnes considérées comme trop « johannistes » parmi lesquels figuraient Pontus Payen et W. Obert, ce qui avait entraîné leur mise à l'écart du Magistrat. Les États d'Artois représentaient une force conservatrice importante. Inquiets de l'évolution, ils demandent le 7 février 1578 que les États généraux se séparent. Le 1^{er} mars, ils proposent de faire la paix avec Don Juan. Le 6 mars, les États de Hainaut adoptent la même attitude. La situation est donc préoccupante pour le prince d'Orange, ses conseillers

37 Martine Le Maner, dans Alain Derville (dir.), *Histoire de Saint-Omer*, Lille, Presses universitaires de Lille, 1981, p. 109-110.

38 Sur les événements d'Arras et d'Artois, les sources plus spécifiques sont les suivantes : *Mémoires de Pontus-Payen*, éd. cit., t. II ; *Mémoires de W. Obert, dans Troubles d'Arras 1577-1578. Relations de Pontus Payen, de Nicolas Ledé et autres documents inédits*, éd. A. d'Héricourt, Paris, Dumoulin, 1850, 2 vol., t. I, p. 1-149 ; *Correspondance secrète de Jean Sarrazin, grand prieur de Saint-Vaast, avec la cour de Namur (1578)*, éd. C. Hirschauer, Arras, s.n., 1911 ; Charles Hirschauer, *Les États d'Artois, de leurs origines à l'occupation française, 1340-1640*, Paris, Édouard Champion, 1923, 2 vol. Voir aussi Alain Lottin, « Une fracture décisive dans l'histoire européenne : la paix d'Arras (17 mai 1579) », *Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras*, 6^e s., t. V, 1991-2006 [2007], p. 137-147.

et les Gantois. Ceux-ci vont donc inciter les patriotes arrageois à agir, ce qui n'était pas difficile puisque le 2 février ils avaient envahi des maisons ecclésiastiques pour vérifier qu'il n'y avait pas d'armes. N. Gosson, en apprenant le projet de réconciliation, avait manifesté sa ferme opposition à cette démarche : « se divisant ces provinces, c'est comme si de leur main droite ils démembraient leur bras gauche ».

Le 17 mars 1578, les patriotes, emmenés par l'avocat Alard Crugeot et le sayetteur Valentin Mordacq, envahissent la maison de ville, saisissent des papiers compromettants, emmènent Jean Sarrazin, grand prieur de l'abbaye Saint-Vaast, qu'ils envoient à Anvers. Celui-ci habilement réussit à se faire libérer quinze jours plus tard et revient à Arras. Quant à l'évêque qui était en visite à l'abbaye d'Anchin, il se réfugie à Amiens.

134

Dès que ces faits sont connus, Eustache de Fiennes, seigneur d'Esquerdes, un gueux historique proche du prince d'Orange, accourt, tandis qu'A. Crugeot part à Anvers rencontrer le prince. Il revient avec un ordre écrit de l'archiduc Mathias de rétablir le tribunal. C'est chose faite le 2 mai ; quinze tribuns sont désignés, à raison d'un par compagnie bourgeoise (14 + 1 pour les canonnières), presque tous patriotes bon teint. Le juriconsulte Nicolas Gosson en est l'âme. Désormais Arras est doté, comme Bruxelles, Gand et d'autres cités, d'un comité révolutionnaire qui contrôle le Magistrat. Pour assurer leur sécurité, le prince d'Orange envoie à Arras une compagnie de cent hommes armés, les « Verts-Vêtus ou Verdelets », commandés par Ambroise Leducq, un calviniste qui s'était distingué à Cambrai une douzaine d'années auparavant. Désormais les réformés se manifestent au grand jour et font preuve d'un grand prosélytisme. Prêches et assemblées se multiplient en ville rassemblant près de 600 à 700 personnes selon des témoins. Les États d'Artois, pris à parti, se réfugient à Béthune.

Au niveau général les antagonismes religieux s'accroissent. Les nobles wallons, qui commandent les restes de l'armée des États au Sud-Est sont catholiques et leur chef, le comte de Lalaing, déteste autant Orange que les Espagnols. Ce dernier et ses conseillers proches désapprouvent l'activisme des sectaires gantois et perçoivent le danger d'implosion de l'Union. Ils proposent donc le 10 juillet un projet dit *De Religionsvrede* ou paix de religion qui va être présenté aux États provinciaux. Sans analyser ce texte important, indiquons qu'il garantit la religion catholique partout mais entraîne automatiquement l'exercice du culte réformé en de nombreux endroits puisqu'il suffit que cent ménages le réclament pour l'obtenir³⁹.

39 Pour cet important texte, se reporter au site internet *De Bello belgico* précédemment cité et à Joseph Lecler, *Histoire de la tolérance au siècle de la Réforme*, Paris, Aubier-Montaigne, 1955.

À Arras, précisément, des catholiques protestent contre la tenue de prêches publics. Le prince d'Orange leur fait répondre que « le nombre de ceulx de la nouvelle religion n'estoient si petit qu'ils pensoient » et qu'il peut leur fournir une liste de 1 500 personnes qui la réclament. Mais ce projet de paix de religion est rejeté par les deux partis. Au ministre Pierre Dathenus qui, à Gand, prêche que le prince « change de religion comme d'habit, ne se soucie que de l'État et fait de l'utilité son Dieu », répond comme en écho le catholique Pontus Payen qui écrit : « Quant au faict de la Religion, il s'y comportoit si dextremement que les plus clairs voyans n'y scavoient rien recognoistre [...]. Il mettoit l'Estat par-dessus la religion chrestienne comme une invention politicque pour contenir le peuple en office par une crainte de Dieu [...] ainsi que font pour le jourd'huy plusieurs qui couvrent leur athéisme et impiété du nom spécieux de politicq »⁴⁰.

À Arras, la situation est très tendue. Jean Sarrazin écrit le 28 septembre 1568 : « Nous sommes ichy sur la glace d'une nuit et ne voit point que les catholicques puissent ichy durer plus d'un mois ou deux, tant les choses empirent »⁴¹. Les patriotes passent en effet à l'action le 16 octobre. Ils envahissent la maison de ville et arrêtent les échevins. Simultanément des menaces pèsent sur Lille où l'archiduc Mathias a désigné Charles de Houchin, seigneur de Longastre, un autre gueux historique, comme commissaire au renouvellement du Magistrat avec l'intention d'y « fourrer des consistoriaux ».

Les catholiques reprennent le pouvoir à Arras

Deux événements majeurs étaient intervenus le 1^{er} octobre 1578 : la mort de Don Juan atteint de la typhoïde, laissant le gouvernement général par intérim au prince de Parme, Alexandre Farnèse, ce qui va changer la donne. Et le même jour, Montigny et ses soldats wallons, « malcontents » de ne pas être payés et des menées calvinistes, s'installent à Menin, barrant la route de Lille aux bandes gantoises. Celles-ci attaquent le 5 octobre ces « soldats de la Patrenotre » et sont défaites. L'électeur palatin, Jean-Casimir, en profite pour entrer à Gand, ce qui renforce le parti extrémiste.

À Arras, les patriotes sont en fait dans un environnement hostile car les nobles et le clergé sont puissants aux environs. Les tribuns redoutent d'ailleurs les jours de marché car les paysans y sont alors nombreux en

⁴⁰ *Mémoires de Pontus Payen*, éd. cit., t. I, p. 41.

⁴¹ Louis-Prosper Gachard, *La Bibliothèque nationale à Paris. Notices et extraits des manuscrits qui concernent l'histoire de Belgique*, Bruxelles, s.n., 1875-1877, 2 vol., t. I, p. 188.

ville. Le parti catholique s'y est organisé. Ambroise Leducq et ses « Vert-Vêtus » comprennent que la partie est perdue et « estans bien payés », selon Sarrazin, quittent la ville. Le 21 octobre 1578, les ligueurs catholiques conduits par W. Obert et portant un chapeau violet avec un cordon d'or comme signe de ralliement, se rassemblent sur le marché, vont à l'hôtel de ville libérer les échevins prisonniers et arrêter les tribuns. La justice est expéditive : les échevins, avec le concours du Conseil d'Artois, font exécuter le 24 octobre sur un gibet placé devant l'hôtel de ville à la lumière des torches Pierre Bertoul, qui « n'avait son pareil au monde pour semer zizanie, imprimer des dissidences au cerveau d'ung peuple et l'esmouvoir à la sédition » ainsi que le sayetteur Valentin Mordacq et maître Alard Crugeot, avocat, tous deux calvinistes notoires. Le 26 octobre, dans les mêmes conditions, Nicolas Gosson, maître à penser du Tribunal, est décapité. Cinq autres exécutions interviennent dans les jours qui suivent et soixante personnes sont bannies avec confiscation de leurs biens⁴².

À Lille, le gouverneur catholique Willerval a contrecarré l'entreprise catholique de Longastre en publiant la liste confidentielle des membres pressentis pour entrer au Magistrat, ce qui a entraîné une manifestation catholique suscitée par les curés. Le Magistrat créé le 15 novembre au lieu du 1^{er} ne comprend que des « bons catholiques »⁴³. À Saint-Omer, Sinoguet et ses amis calvinistes sont expulsés. À Douai, où des demeures de catholiques, l'abbaye des Près et la résidence de jésuites ont été saccagées, les catholiques contrôlent à nouveau la ville. Ainsi donc, à la mi-novembre 1578, les grandes villes d'Artois, du Hainaut et de la province de Lille-Douai-Orchies, sont dirigées par les catholiques, se sont débarrassées des meneurs calvinistes et se savent protégées par les soldats du baron de Montigny installés à Menin.

La Scission : l'Union (6 janvier) et la Paix d'Arras (17 mai 1579)

Le prince de Parme n'était pas resté inactif et était entré en contact avec les uns et les autres. Il avait envoyé Valentin de Pardieu, seigneur de la Motte et ancien gouverneur de Gravelines, rallié, auprès de Montigny. L'évêque d'Arras, Mathieu Moulart, et Guillaume Le Vasseur, seigneur de Valhuon étaient ses émissaires auprès des États d'Artois lesquels refusaient désormais de verser des subsides à Bruxelles. Mais il fallait surmonter bien des défiances et des rancœurs. Les Hennuyers et le comte de Lalaing,

⁴² Sur ces événements, voir les sources citées note 40 ; sur les confiscations à Arras, voir C. Delore et C. Jacquart, « Les troubles religieux à Arras, 1555-1578 », *Mémoire de maîtrise dactylographié*, dir. A. Lottin, Université Lille-III, 1977.

⁴³ A. Lottin, *Lille, d'Isla à Lille-métropole*, *op. cit.*, p. 60-63.

certes, ne veulent plus supporter « la plus que barbare insolence et tyrannie excédant l'espagnolle des sectaires et leurs adhérens [et veulent] obvier à l'extinction et anéantissement qui se prétend de nostre sainte foy et religion, de la noblesse et généralement de tout ordre et estat ». Ils proposent aux États d'Artois de s'allier avec eux, mais leur hostilité aux Espagnols est telle qu'ils préfèrent se tourner vers le duc d'Anjou. Cependant, les populations n'aiment guère les Français et le duc, impatient, tente un coup de main sur Mons qui échoue et il se retire. Dès lors les États de Hainaut se rallient à ceux d'Artois. Le 6 janvier 1579, par l'Union d'Arras, les représentants des États d'Artois, de Hainaut et les députés de la ville de Douai « s'unissent particulièrement en confirmation de l'union générale ». Selon eux, en effet, ce sont les calvinistes du Brabant, de Gand, de Hollande et de Zélande qui ont violé la Pacification de Gand par « leur furie, tyrannie, cruautés [...] [contre] nostre sainte foy, religion catholique, apostolique et romaine et deue obéissance à Sa Majesté ». Ils accusent les États généraux et le Conseil d'État d'avoir « grand part et intelligence à telles factions et menées » et d'avoir encouragé « les édits et mandemens tendant à l'abolissement de la religion catholique », en particulier par le texte « qu'ils appellent *De Religionsvrede* ». Mais, « par une vraye providence divine, monseigneur le baron de Montigny avec ses troupes » s'y est opposé. Ils décident donc de s'unir pour maintenir le catholicisme, « deue obéissance de Sa Majesté et Pacification de Gand » et maintien de leurs privilèges. Ils promettent « de résister et s'opposer à tous ceulx qui voudroient attenter au contraire »⁴⁴. Les provinces du Nord et du centre répliquent par l'Union d'Utrecht le 23 février 1579 en affirmant leur attachement à l'Union générale, à la liberté religieuse ainsi que leur détermination à lutter contre les Espagnols jusqu'au bout.

Nous ne pouvons ici retracer les délicates négociations qui s'engagent alors entre les représentants des signataires de l'Union d'Arras, la ville de Lille, le baron de Montigny et Alexandre Farnèse qui, depuis le 12 mars, assiège Maastricht. Celui-ci, aussi fin diplomate que grand capitaine, essaie de les convaincre ainsi que Philippe II des concessions nécessaires. Il s'impatiente des lenteurs de la Cour espagnole. « Pour l'amour de Dieu [...] qu'à des choses de pareille importance on me donne réponse sans perdre de temps », s'exclame-t-il. Le 6 avril 1579, à l'abbaye du Mont-Saint-Éloi en Artois un accord est signé avec Montigny qui met ses troupes au service du roi en échange de leur payement. Le prince de Parme va ainsi

44 Le texte de l'Union d'Arras a été publié d'après L.-P. Gachard dans Alain Nolibos, *Histoire d'Arras*, Dunkerque, Éditions des Beffrois, 1988, p. 372-373 (nouvelle éd., Le Téméraire, 2000).

disposer d'un minimum de soldats « naturels du pays » pour envisager le retrait des troupes espagnoles de ces provinces réclamé par les États.

La paix d'Arras est signée le 17 mai 1579 à l'abbaye Saint-Vaast entre les protagonistes de l'Union d'Arras auxquels se sont joints les députés de Lille d'une part et les représentants d'Alexandre Farnèse d'autre part. L'article premier de cette paix, qui en comporte 27, spécifie que « le traité de Pacification fait à Gand, l'Union, l'Édit perpétuel et ratification de notre part ensuyvie demeureront en leur plaine force et vigueur ». Les soldats espagnols et autres étrangers s'en iront dans les six semaines qui suivront la publication. Le maintien de la seule religion catholique est mentionné au fil de certains articles. Le dernier stipule que « les provinces et les villes qui le voudront pourront se réconcilier sur les mêmes bases dans les trois mois qui suivront le départ des troupes espagnoles »⁴⁵. C'est le cas de Valenciennes le 25 octobre, après qu'Alexandre Farnèse ait signé la paix à Mons le 12 septembre. Philippe II consent à la ratifier en novembre 1579. À Lille, des centaines de protestants et opposants sont bannis collectivement par simple ordonnance qui leur intime de déguerpir dans la journée. Une contre-réforme efficace commence. Le roi d'Espagne a fait mettre à prix la tête du prince d'Orange le 15 juin 1580. Le 26 juillet 1581, les États généraux des Provinces Unies des Pays-Bas, après un long réquisitoire contre Philippe II, proclament sa déchéance. « Toutes lesquelles choses nous ont donné plus que suffisante occasion pour abandonner le roy d'Espagne et rechercher un autre débonnaire Prince [...]. Sçavoir faisons [...] déclarons le roy d'Espagne décheu, *ipso facto*, de sa Souveraineté, droit et héritage de ces pays »⁴⁶ et se tournent alors vers le duc d'Anjou. Quant à Alexandre Farnèse, nommé gouverneur le 13 décembre 1581, il entreprend une reconquête méthodique de la Flandre et du Brabant jalonnée par la prise de Tournai (1581), d'Ypres, Bruges et Gand (1584), de Bruxelles et d'Anvers après un siège fameux (1585).

45 Le texte de la paix d'Arras, publié en 1579 chez J. Bogard à Douai est notamment reproduit dans Denis Clauzel, Charles Giry-Deloison et Christophe Leduc (dir.), *Arras et la diplomatie européenne, xv^e-xvi^e siècles*, Arras, Artois Presses Université, 1999. D'importants extraits figurent dans A. Lottin et Ph. Guignet, *Histoire des provinces françaises du Nord*, op. cit., p. 406-408.

46 Les actes des deux colloques *Alexandre Farnèse and the Low Countries*, tenus à Bruxelles (2005) et à Rome (2006) sous la responsabilité d'Hans Cools devraient paraître au début de 2009. Se reporter, évidemment, à Léon Van der Essen, *Alexandre Farnèse, prince de Parme, gouverneur général des Pays-Bas, 1545-1592*, Bruxelles, Nouvelle Société d'éditions, 1933-1937, 5 vol.

CONCLUSION

De 1521 à 1565, les convertis à la nouvelle religion, qui assistent aux prêches et veulent obtenir la liberté de croire et de vivre selon leur foi en rejetant l'Église établie, obéissent essentiellement à des motivations religieuses. Ils recherchent et reçoivent l'appui de nobles et seigneurs plus ou moins puissants, hostiles à la politique de Philippe II et parfois acquis à leur cause. La révolte des gueux est le moment fort de cette unité. L'échec du mouvement iconoclaste, la répression sanglante du duc d'Albe et l'émigration portent un coup fatal à la religion réformée dans les provinces méridionales des Pays-Bas. Désormais la résistance religieuse et politique s'est déplacée vers le Brabant, la Hollande et la Zélande essentiellement. Le prince Guillaume d'Orange incarne cette insoumission.

Toutefois, la répression, les exactions des troupes espagnoles, les nouveaux impôts mécontentent les habitants des provinces méridionales. Le sac d'Anvers (4 novembre 1576) les rapproche temporairement des patriotes et c'est l'union sacrée. Mais les divergences religieuses attisées par des intérêts politiques, économiques et sociaux l'emportent. Le prosélytisme et le sectarisme des exilés de retour et des minorités locales font le reste. La fracture qui divise les Pays-Bas en 1579 va se creuser. « Grave échec pour le roi d'Espagne, la paix d'Arras est un éclatant succès pour le roi catholique » écrit Henri Pirenne. S'il est exact que les Pays-Bas espagnols vont devenir synonymes de Pays-Bas catholiques, en revanche sur la longue durée, les privilèges retrouvés de l'État bourguignon vont rapidement s'effriter. Les États généraux ne seront que très exceptionnellement réunis au XVII^e siècle et les troupes de la monarchie espagnole vont à nouveau sillonner ces provinces avant de laisser la place à celles du Très-Christien. Mais le catholicisme reste maître du terrain puisque les capitulations des villes stipuleront qu'il est seul autorisé et que l'édit de Nantes ne s'y applique pas.

TABLE DES MATIÈRES

Préface	
Lucien Bély	7

PREMIÈRE PARTIE

Approches historiographiques

Les réformés français au cœur des conflits religieux (vers 1550-1659)	
Hugues Daussy	13
Les affrontements religieux en Angleterre et dans les îles Britanniques dans la première moitié du XVII ^e siècle	
François-Joseph Ruggiu	31

DEUXIÈME PARTIE

Faire la guerre, faire la paix

« Reconcilier les cœurs des subjects cy-devant divisez » : les commissaires des édits de pacification au temps des premières guerres de religion	
Jérémie Foa	61
Affrontements religieux, révoltes et guerres civiles. Formes et moyens d'une société divisée (XVI ^e -XVII ^e siècles)	
Pierre-Jean Souriac	89
Affrontements religieux, fractures politiques dans les provinces méridionales des Pays-Bas espagnols (1521-1579)	
Alain Lottin	115
Clercs de cour et clercs d'État dans les affrontements religieux européens (1500-1650)	
Benoist Pierre	141

Les affrontements dans le Saint-Empire

Les conflits confessionnels autour des espaces urbains
dans l'Empire au xvi^e siècle

Naïma Ghermani 165

École, université et affrontements religieux
dans le Saint-Empire

Jean-Luc Le Cam 175

L'invention de la coexistence confessionnelle
dans le Saint-Empire (1555-1648)

246

Christophe Duhamelle 223

Table des matières 245